

# Établissement primaire et secondaire de Prilly

## Réunion parents-enseignants 10<sup>e</sup> année

Mardi  
23 septembre 2025

Partie plénière :  
Sylvain Corday  
Directeur

		Rac I et II Rattrapage	Degré secondaire I
	14-15 ans	11S	
	13-14 ans	10S	Voie prégymnasiale
	12-13 ans	9S	Voie générale*
	11-12 ans	8P	
	10-11 ans	7P	Deuxième cycle primaire
	9-10 ans	6P	(Cycle 2)
	8-9 ans	5P	
	7-8 ans	4P	
	6-7 ans	3P	Premier cycle primaire
	5-6 ans	2P	(Cycle 1)
	4-5 ans	1P	

Structure de l'école obligatoire vaudoise

\*enseignement en 2 niveaux pour le français, les mathématiques et l'allemand

## Déroulement de la soirée

### 1. Partie plénière (19h30-20h05)

- › Informations générales (S. Corday)
- › Prestations du service Jeunesse, Sports et Cohésion sociale pour les élèves de 9-12S (Dietrich Choffat)
- › Préparation à l'orientation professionnelle (V. Gueissaz-Enggist et Lissette Campos Diaz)

### 2. Rencontre avec les maître-ss-es de classe en salle de classe (20h05-20h50 env.)

**Groupes de disciplines conformément au Cadre Général de l'Evaluation (CGE)**

<b>Groupe principal</b>	<b>Groupe restreint</b>
Français	
Mathématiques	7P-8P
Allemand	9S-11S
Option : OS ou OCOM (9S-11S)	
Sciences de la nature	
Anglais	
Géographie	
Histoire	
Arts visuels	
Musique	
Activités créatrices et manuelles (sauf 10-11VP)	



avec Département de la Formation  
de la Jeunesse et de la Culture  
Division générale de  
l'enseignement obligatoire et  
des formations professionnelles

## Présentation du Cycle 3

### Information aux parents

#### Degré secondaire

Années 9S et 10S

L'école obligatoire se déroule sur onze ans. Elle vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et des compétences, à développer et à exercer ses facultés intellectuelles, manuelles, créatrices et physiques, et à former son jugement et sa personnalité. L'école permet à l'élève de s'insérer dans la vie sociale, professionnelle et civique par la connaissance de soi-même et du monde qui l'entoure ainsi que par le respect des autres.

Ce dépliant présente le cycle 3, et en particulier les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années du degré secondaire I. Il décrit notamment le dispositif de voies et de niveaux prévu par la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). Ce document présente, selon une logique chronologique, les conditions de promotion et de réorientation par voie.

D'une durée de trois ans, le cycle 3 aboutit à un certificat de fin d'études secondaires marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire. À l'issue de la 11<sup>e</sup> année, divers raccordements sont possibles.

[www.vd.ch/scolarite](http://www.vd.ch/scolarite)

Sources: Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)  
Règlement d'application de la LEO (RLEO)  
Cadre général de l'évaluation (CGE)

Seuls font foi le cadre légal et réglementaire et le Cadre général de l'évaluation (CGE), lequel traite de manière exhaustive des différents cas.

# Conditions de changement de niveau en fin de premier semestre

## 10<sup>e</sup> fin du 1<sup>er</sup> semestre

### Voie générale

### Voie prégymnasiale

niveau 1 → niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 → niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée

# Conditions de promotion en fin d'année scolaire

## Fin de 10<sup>e</sup> année

### Voie générale

**Gr. principal** 44 pts et plus

**Gr. restreint** 16 pts et plus

**Cas limites** Max. 1 pt d'insuffisance  
par groupe

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé  
l'année en cours

ou

Élève en échec ayant déjà redoublé  
2 fois au cours de sa scolarité

## Fin de 10<sup>e</sup> année

### Voie prégymnasiale

**Gr. principal** 40 pts et plus

**Gr. restreint** 16 pts et plus

**Cas limites** Max. 0,5 pt d'insuffisance  
par groupe

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE  
ET SECONDAIRE DE PRILLY

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026

INFORMATIONS AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES

# Réseau santé-prévention

Médecins scolaires

Dre Mihaela Buzduga  
Pédiatre FMH

Av. d'Echallens 63, 1004 Lausanne  
021 620 05 40

Dre Chloé Miauton, cabinet de pédiatrie,  
Av. Gratta-Paille 21 1018 Lausanne  
021 642 70 60

Infirmière scolaire

Mme Aline Tanniger, Collège de l'Union  
Tél. 021 577 99 57 / 079 159 23 95

Conseillère école-familles

Mme Murielle Pichonnat, Collège de l'Union  
079 479 97 27

Educ. en milieu scolaire

Gilles Bovard, MDJ, 076 454 65 34

Service psychopédagogique

Mme Emmanuelle Terribilini – Union 5  
Tél. 021 557 86 61

Médiatrice-médiateur

Mme Muriel Mühlenthaler et  
MM. Boubacar Barry  
Tél. 021 577 99 55

Délégué à la prévention de la délinquance Police de l'Ouest

M. Daniel Dudan Tél. 021 622 8000

- **5. Absences**
- Toute absence (y compris aux cours facultatifs, de sport et d'appui) doit être annoncée par les parents au secrétariat (021 557 99 55) entre 7h15 et 8h le matin même de l'absence.
- L'annonce d'absence ne dispense pas de transmettre au maître de classe un justificatif d'absence écrit le jour du retour de l'élève à l'école ou au plus tard dans les 24 heures ouvrables qui le suivent, signé par le-la responsable de l'élève.
- ...

## •5. Demandes de congé

- Demandes de congé motivées et ordinaires d'une journée ou plus. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents, si possible 2 semaines à l'avance.
- Demandes de congé «joker» sans motif particulier. A transmettre à la maîtresse de classe ou au maître de classe par les parents au moins 2 jours à l'avance selon les modalités suivantes :

# Congé joker : modalités

- Jusqu'à 6 demi-journées par année scolaire
- Par « demi-journée », on entend tout ou partie du matin ou de l'après-midi, indépendamment du nombre de périodes
- Peut être pris durant l'année scolaire (hors des jours exclus)
- Sur une simple annonce à la maîtresse ou au maître de classe  
via le formulaire habituel de l'agenda ou du cahier de communication

Le congé joker ne nécessite ni appréciation, ni autorisation, pour autant de respecter les conditions qui suivent.

# Congé joker : toujours possible, sauf

- Le premier jour d'école de l'année scolaire
- Les jours des ECR et de l'examen de certificat
- Le jour précédent ou suivant directement un congé motivé accordé
- Les jours de camps, sorties de classe ou courses d'école
- Si l'absence implique un dépassement de la durée de 18 demi-journées de congé pour l'entier de l'année scolaire (maximum de la compétence de l'établissement)

# Congé joker : rappel

Comme pour tout type d'absence, les parents ont la responsabilité de s'assurer du rattrapage du travail manqué.

Dans cette perspective, chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à cette tâche.

- **7.Téléphones portables**
- **-.... les dispositifs numériques personnels des élèves sont interdits durant le temps scolaire : en classe, lors des pauses et de la récréation, ainsi que lors des sorties scolaires ou des camps...**
- **(décision n°162 de Mme Cesla Amarelle, Cheffe du département DFJC, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019)**

- I 0. Comportement général, discipline

-.... **Les élèves ne consomment ni alcool ni stupéfiant ; ils ne fument pas.**

*(cela concerne également les «e-cigarettes» et les «puff-bar jetables»)*

# Déroulement de l'année scolaire

- Semestre 1 : du 18 août 2025 au 23 janvier 2026
- Semestre 2 : du 26 janvier 2026 au 26 juin 2026
- Camps de ski
- Stages professionnels obligatoires :  
10VG : 18-22 mai 2026  
10VP : 15-19 juin 2026

# Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale

## Prestations et actions pour les 9-11S

# L'action jeunesse communale de Prilly

- **Travail social de proximité**
  - Soutien individuel pour les jeunes de 12 à 25 ans
  - Présence dans l'espace public
  - Soutien aux initiatives juvéniles (approche participative)
- **Centre de loisirs «Carrefour-Sud»**
  - Accueil libre pour les 10-18 ans
  - Soutien aux projets collectifs (approche participative)
  - Semaines d'activités durant les vacances
  - Animations diverses dans l'espace public
- **Plan-Sépey**
  - Camps scolaires et colonies de vacances
- **Conseil école-famille**
  - Soutien social aux familles (conseil et orientation)
  - Relais entre l'école et la famille
  - Soutien à la parentalité
  - Libre-adhésion et confidentialité

# Le parascolaire du midi

**Un réfectoire et une salle de pique-nique**

**Lieu : Centre paroissial de St-Etienne**

**Nouvelle organisation depuis la rentrée 2025-2026 (selon les directives cantonales – art. 24 RLEO)**

*Afin de répondre aux normes d'encadrement fixées par la DGEJ, après avoir mangé, les élèves de 7P-8P restent aux réfectoire et peuvent s'occuper selon leur souhait sous la surveillance de l'équipe du réfectoire (sauf décharge des parents)*

- Tous les jours, sauf le mercredi de 12h à 13h45
- Sur inscription (MonPortail)
- Tarifs:
  - Fr. 8.50 / repas pour les enfants de Prilly, Jouxtens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne (réseau ASIGOS)
  - Fr. 15.- / repas pour les enfants domiciliés à l'extérieur (la différence peut éventuellement être prise en charge par la commune de domicile)

## Activités libres au réfectoire – possibilité d'y rester durant la pause de 12h

Terrasse et future mise en place d'un coin repos dans le hall du réfectoire (lecture, ping-pong, basket, etc.).

## Présence des TSP

Soutien aux initiatives juvéniles

<https://prilly.monportail.ch>



**MonPortail**  
Commune de Prilly

**IDENTIFIANT\***

**MOT DE PASSE\***  
   
Le mot de passe est obligatoire.  
[Mot de passe oublié ?](#)

**Connexion**

 [Créer mon accès](#)

 [Liens utiles](#)

Service Enfance 021 622 73 08 - Service Jeunesse 021 622 73 38

# En cas de questions

[www.prilly.ch/jeunesse](http://www.prilly.ch/jeunesse)

021 622 73 38

[jeunesse@prilly.ch](mailto:jeunesse@prilly.ch)

# Présentation des classes de 10<sup>e</sup>

10VP/1	M. David Rouiller	A304
10VP/2	Mme Eleftheria Spyropoulos et M. Fernando Saji	A301
10VG/4	M. Boubacar Barry	A303
10VG/5	Mme Stéphanie Corbaz	A406
10VG/6	Mme Alexandra Balmer et M. Olivier Eugster	A407
10VG/7	Mme Noémie Neighbour	A405
10VG/8	Mme Déborah Gouchault	A315
10VG/9	M. Damien Manfredonia	A402